

Droits humains et travail: quels apports de l'ECSI?

« Avec ce travail (ouvriers d'usine), nous gagnons tout juste assez pour manger, pour habiter quelque part, et surtout pour recommencer le travail le lendemain »

Agota Kristof, Hier, 1995.



Photo Scotted400, prise le 13 novembre 2017. Affiche sur une usine textile au Bangladesh. CC0 1.0

Édito

En 2018, la Déclaration universelle des droits de l'Homme aura 70 ans. L'occasion pour Ritimo de célébrer les droits humains en interrogeant leur actualité, tout au long de l'année. Pour ce numéro de mai 2018 de la Lettre de l'ECSI, nous nous intéressons aux liens entre droits humains et travail, un thème qui a été sur le devant de la scène ces derniers mois et qui permet aussi à Ritimo d'anticiper sur le centenaire de l'Organisation internationale du travail, en 2019.

Il y a un an, en mars 2017, entré en vigueur en France, une loi sur le devoir de vigilance des multinationales: près de 200 entreprises sont désormais soumises à une obligation de prévention des risques que leurs activités peuvent causer aux droits humains et environnementaux. Pour que ce texte naisse et que soient questionnées les conditions de travail chez les fournisseurs et sous-traitants de multinationales, il aura fallu, en 2013, la catastrophe du Rana Plaza, un immeuble abritant des ateliers de confection textile, et dont l'effondrement avait causé la mort de plus d'un millier d'ouvrier-es bengali.es.

A la même époque, le monde apprenait l'existence de «marchés aux migrant.es mis en esclavage» en Lybie. Pour les femmes, outre les mauvais traitements et le travail forcé, le rapport de l'Office international des migrations d'avril 2017 notait des cas de prostitution forcée. L'indignation causée par cette situation (renouvelée lors de la diffusion d'images du marché aux esclaves sur une chaîne américaine en novembre 2017) a permis de faire de «l'esclavage moderne» un sujet de société. Mais aussi d'interroger, au-delà des mécanismes de responsabilité des multinationales, la place faite aux travailleur-ses, notamment migrant-es, dans nos propres sociétés.

L'éducation populaire partage quasiment la même date de naissance que le mouvement d'organisation des travailleur-ses (l'association internationale des travailleurs est créée en 1864, le "Manifeste pour une ligue de l'enseignement" est publié en 1866). Si ces deux mouvements appellent à la conscientisation des individus comme moyen d'émancipation individuelle et collective, comment l'éducation populaire et l'ECSI abordent-elles, aujourd'hui, la question du travail dans les sociétés du Nord comme du Sud? Esclavage moderne, travail forcé, travail décent, dignité au travail... Comment en parler?

De quoi et de qui parle-t-on? précisions lexicales

Les atteintes aux droits humains liées au "travail" sont un phénomène mondial. Attention, cependant aux clichés, l'esclavage moderne touche aussi bien les sociétés européennes qu'africaines, de même que des revendications pour un travail décent peuvent être le fait de travailleur-ses chinois-es, nigérien-nes ou canadien-nes. Dire que chacune de nos sociétés est touchée ne veut pourtant pas dire qu'il n'y a pas d'inégalités entre pays sur le sujet. **Nommer ces violations, c'est préciser de quoi et de qui on parle, c'est aussi faciliter le pouvoir d'agir et la construction de solidarités internationales...**

*** esclavage moderne :** aucun texte international n'a défini précisément cette notion. Le Comité contre l'esclavage moderne en parle comme d'"une main d'oeuvre sans voix et sans défense, corvéable à merci". Selon lui, les principales formes contemporaines d'esclavage sont: "l'esclavage pour dettes, le travail forcé, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, l'esclavage traditionnel, et le travail exorbitant des enfants...". Il y aurait 40,3 millions d'esclaves modernes dans le monde : 24,9 millions réduits au travail forcé, 15,4 millions contraints à un mariage forcé. Une victime sur quatre de l'esclavage moderne est un enfant.

*** travail décent :** pour l'Organisation internationale du travail, la notion de travail décent "résume les aspirations de tout travailleur et regroupe l'accès à un travail productif et

convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes".

*** travail forcé :** La convention n° 29 de l'organisation internationale du travail (entrée en vigueur en 1932) précise dans son article 2 que "le terme travail forcé ou obligatoire désignera tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré" (en précisant que cela n'inclut pas les formes de service militaire ou civique ou le "travail pénitentiaire" sous certaines conditions).

*** traite des êtres humains :** selon l'article 225-4-1 du code pénal, "la traite des êtres humains désigne le fait de "recruter, transporter, transférer, héberger ou d'accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter". La Commission nationale consultative sur les Droits de l'Homme précise que l'esclavage et la traite ne doivent pas être confondus, "l'esclavage est une des finalités de la traite. Il s'agit même de la forme d'exploitation la plus grave, parce qu'elle réduit la personne victime à une « chose » dont l'exploiteur serait propriétaire. Mais la traite peut avoir d'autres finalités, des formes d'exploitation considérées comme moins graves".

Zoom sur quelques outils

À partir de 8 ans

Le jeu du sac en papier



Créé par l'ONG Christian Aid, le jeu du sac en papier permet de mettre les enfants en situation de subvenir à leurs besoins minimaux, en fabricant des sacs en papiers qu'ils devront revendre au "commerçant", malgré la concurrence féroce. Ils comprennent ainsi les pressions réelles qui existent quand on essaie de survivre dans une économie caractérisée par un chômage massif et une absence de sécurité sociale.

11 ans et plus

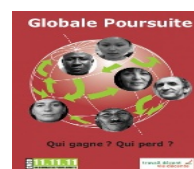
Salaire vital



Exposition créée par l'association AchACT, et accompagnée d'un cahier pédagogique d'animation et de mises en action. L'exposition « Salaire Vital » prend la forme d'un carnet de voyage : celui de Sophie, travailleuse belge de l'habillement. Elle a décidé de partir à la rencontre de travailleuses qui, à l'autre bout du monde, confectionnent des vêtements dans des conditions inacceptables.

15 ans et plus

Globale poursuite : qui gagne ? qui perd ?



Créé par la coordination belge des associations de solidarité internationale, le CNCD 11.11.11, c'est un "jeu de 11 questions / réponses qui permet de mieux comprendre les obstacles qui empêchent la réalisation du travail décent. Il s'appuie sur l'interaction de six personnages situés aux extrémités de l'échelle sociale et incarnant les grands axes de la globalisation".

Une expérience d'ECSI

Un parcours éducatif sur le travail décent

Public cible

A partir de 15 ans

Finalité

permettre aux participant-es de prendre conscience des conditions de travail dans le monde et de leur pouvoir d'agir sur cette question.

Objectifs visés

- S'interroger sur le fonctionnement du système de production dans la filière textile
- Réfléchir aux conséquences économiques et sociales produites par ce système ici et dans le monde
- Penser les alternatives et son pouvoir d'agir

Supports utilisés

- une lettre de « Manuela de La Cruz »
- des cartes « j'agis » au recto et « pour aller plus loin » au verso

Organisation de la sensibilisation

Le « parcours du T-shirt » interpelle en amont les jeunes sur leurs consommation vestimentaire. Suite à cela, ils sont invités à retracer le cycle de fabrication d'un T-shirt de la plantation du coton à l'achat en France. Ensuite, des fiches

présentant des témoignages d'ouvriers-ières intervenant dans l'une ou l'autre étape de fabrication sont lus par petits groupes. Ces témoignages peuvent être repris à partir du site éthique-sur-l'étiquette. En plénière, chaque groupe présente son témoignage et les violations des différents droits sont relevés.

L'activité suivante intervient à la suite de ce temps pour interpeller les participants sur leur pouvoir d'agir.

Etape 1 : Expliquer aux participants le contexte : le groupe a reçu une lettre de Manuela de la Cruz, ouvrière dans une usine de textile «Paradise», installée en Amérique centrale mais dont le siège est, lui, situé, en France. Dans sa lettre, elle évoque ses mauvaises conditions de travail et elle interpelle les citoyens français pour l'aider à les améliorer.

Etape 2 : Former plusieurs sous-groupes et leur laisser un temps d'échange pour permettre à chacun de s'exprimer sur ce témoignage.

Etape 3 : Distribuer à chaque sous-groupe une série de cartes «j'agis». Chaque groupe sélectionne trois cartes présentant des propositions d'actions qui leur semblent réalisables et à leur portée. Il est important de bien spécifier aux

groupes de ne pas retourner les cartes à cette étape. Ce n'est qu'après le temps de concertation et de sélection des cartes que les participant-es sont invité-es à retourner leurs cartes. Le verso des cartes leur suggère des pistes et/ou des questionnements «pour aller plus loin». Un second temps d'échange est organisé pour au sein du sous-groupe afin de répondre à ces nouvelles interrogations.

Etape 4 : un temps en plénière permet à chaque sous-groupe de présenter les cartes «j'agis» qu'il a sélectionnées et les raisons de ce choix. Ensuite, le groupe répond collectivement aux questions «pour aller plus loin».

Conclusion

Cette activité suit immédiatement une animation sur le travail décent, elle permet ainsi de faire prendre conscience aux participant-es que le pouvoir d'action est à la portée de tou-tes les citoyen-nes.

Contacts

Association CICODES
www.cicodes.org -
cicodes@ritimo.org -
02 98 95 87 40

**Le prochain
rendez-vous à
ne pas
manquer !!**

Le 16 juin : Tou-te-s mobilisé-e-s pour les droits des travailleuses domestiques !

L'ONG Peuples solidaires appelle à se mobiliser largement le 16 juin, à l'occasion de la journée internationale des travailleuses domestiques. Pour ce faire, elle publie un kit de mobilisation comprenant des propositions d'actions à monter et de messages à diffuser.

Le site du mois

Éthique sur l'étiquette

Créé en 1995, ce collectif agit en faveur du respect des droits humains au travail dans le monde et de la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs sur la qualité sociale de leurs achats.

Pour approfondir le sujet

Cinq ans après l'effondrement du Rana Plaza, premier bilan - Cinq ans après l'effondrement du Rana Plaza, quelles mobilisations de la société civile et quelles avancées législatives? Un article du collectif Ethique sur l'Etiquette, 25 avril 2018.



Le travail des enfants, de quoi parle-t-on? - Il existe diverses formes d'exploitation des enfants, notamment par le travail, un fléau qui ne touche pas uniquement les pays les plus pauvres. Un dossier Ritimo, juin 2011.

D'égal à égales - Un film retraçant la lutte de femmes migrantes contre "la dureté des conditions de travail et à la précarité des salariés dans les secteurs du nettoyage, du commerce, des services aux particuliers,...". Un film de Corinne Melis et Christophe Cordier, 2010



Quilombos - Au Brésil, dès le XVIe siècle, des esclaves noirs se libèrent et fondent des communautés marronnes, appelées quilombos. Flavio dos Santos Gomes retrace, dans son livre *Quilombos*, l'histoire de ces communautés, la vie de leurs habitants et leurs combats. Editions L'Echappée, 2018.

«Ne plus perdre sa vie à la gagner» - Collectif "qui réunit des acteurs de la santé au travail. Il organise chaque année des états généraux pour défendre et améliorer les droits collectifs des travailleurs en matière de santé au travail. 2018.

COLLECTIF POUR LA SANTÉ
DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS
POUR NE PLUS PERDRE SA VIE À LA GAGNER !



La traite des êtres humains: les idées reçues t'aveuglent, ouvre les yeux! - Pour contrer l'idée répandue que la traite des êtres humains serait "un drame lointain qui ne concernerait pas notre pays", la commission nationale consultative sur des droits de l'Homme (CNCDH) a réalisé un petit guide pédagogique "La traite des êtres humains : les idées reçues t'aveuglent, ouvre les yeux !". Octobre 2017.

Et voilà le travail ! - Le travail aujourd'hui, vu et analysé par les MEDIAS LIBRES. Un site créé par la Coordination permanente des médias libres. 2017

Lettre éditée par RITIMO - 21, ter rue Voltaire - 75011 Paris
Consacrée à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale.

Retrouvez toute cette actualité sur www.ritimo.org